

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le SAMEDI 20 SEPTEMBRE, à 17 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 14).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ ADAME Brigitte/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ HOARAU Brigitte/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ KICHENIN Virgile/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLLOT Nicole/ JAVEL François/ LOYHER Jeanne/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric/ BAREIGTS Éricka/ ARLANDON Corine/ MÉLADE Thierry/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 58 au Rapport n° 19/4-013)/ LAGOURGUE Michel/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/4-002)/ HO-SHING Cynthia

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

*Pour toute la durée de la séance*

**FRANÇOISE Gérard**

par NAILLET Philippe

*À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)*

**CLAIN Claudette**

par PESTEL René Louis

*Pour toute la durée de la séance*

**VOLIA-GARNIER Laetitia**

par KICHENIN Virgile

*À son départ (18 h 23 / Rapport n° 19/4-022)*

**EUPHRASIE Didier**

par ASSABY Maximilien

*Pour toute la durée de la séance*

**MARCHAU Jean-Pierre**

par BARDINOT Sonia

*À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)*

**BAREIGTS Éricka**

par ADAME Brigitte

*Pour toute la durée de la séance*

**SILOTIA William**

par CHOPINET Gérard

**HOARAU Serge**

par HUBERT Richenel

**VITRY Faouzia**

par TÉCHER Régis

*À son départ (18 h 30 / Rapport n° 19/4-025)*

**HO-SHING Cynthia**

par LAGOURGUE Michel

Les membres présents, au nombre de 44 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-016
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	
	COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
	MAILLOT Gérald	sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-033
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-035
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-038
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-043
(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	

CCAS Centre communal d'Action sociale  
CDÉ Caisse des Écoles

CAP Club Animation Prévention  
OMS Office municipal des Sports

(1) absente à la séance  
(2) partie au Rapport n° 19/4-004  
(3) partie au Rapport n° 19/4-025

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194012-DE  
Date de téltransmission : 26/09/2019  
Date de réception préfecture : 26/09/2019

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

JEAN-PIERRE Philippe	arrivé	à 17 h 25	au Rapport n° 19/4-002	
CLAIN Claudette	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à PESTEL René Louis</i>
BAREIGTS Éricka	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à ADAME Brigitte</i>
FOURNEL Dominique	arrivé	à 17 h 58	au Rapport n° 19/4-013	
EUPHRASIE Didier	parti	à 18 h 23	au Rapport n° 19/4-022	<i>procuration à ASSABY Maximilien</i>
HO-SHING Cynthia	partie	à 18 h 30	au Rapport n° 19/4-025	<i>procuration à LAGOURGUE Michel</i>
MAILLOT Gérald	parti	à 19 h 30	au Rapport n° 19/4-044	

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 44 sur 55.

**LE MAIRE**



**Gilbert ANNETTE**

**OBJET      Budget supplémentaire 2019 de la Régie Affaires funéraires**

---

Par Délibération n° 18/6-003 en séance du 15 décembre 2018, le Conseil municipal a adopté le Budget primitif 2019 de la Régie Affaires funéraires conformément aux dispositions légales applicables à ce type de structure, qui s'équilibrait en dépenses et en recettes à 256 000,00 euros en Section d'Exploitation.

Toutefois, comme il convient de tenir compte du Résultat issu de l'exécution du Budget de l'exercice 2018 d'une part, ainsi que des besoins nouveaux auxquels la Régie aura à faire face d'autre part, il apparait nécessaire d'apporter certaines modifications au BP 2019.

D'où la proposition de Budget supplémentaire 2019 de la Régie Affaires funéraires, qui s'établit ainsi :

38 503,80 euros en Section d'Exploitation.

Je vous demande donc d'approuver le Budget Supplémentaire 2019 de la Régie Affaires funéraires tel qu'il figure en annexe.

**OBJET      Budget supplémentaire 2019 de la Régie Affaires funéraires**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Affaires Funéraires ;

Vu le RAPPORT N°19/4-012 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame ISIDORE Marylise - 14ème adjointe au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Solidarités » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Budget supplémentaire 2019 de la Régie Affaires funéraires pour un montant total de 38 503,80 euros.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194012-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2019  
Date de réception préfecture : 26/09/2019

# REPUBLIQUE FRANCAISE

	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> VILLE DE SAINT-DENIS
--	---

POSTE COMPTABLE DE :

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b> ST-DENIS - Affaires funéraires
---

**M4 (1)**

<b>BUDGET Budget Supplémentai (2)</b>
---------------------------------------

**ANNEE 2019**

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.  
(2) Préciser s'il s'agit du budget primitif ou du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

## SOMMAIRE

pages			
	<b>I Informations générales</b> Modalités de vote du budget  <b>II Présentation générale du budget</b> A1 - Vue d'ensemble - Sections A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes  <b>III Vote du budget</b> A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles  B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - Annexes</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1) A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2) B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.3 - Etat des contrats crédit-bail B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.5 - Etat des autres engagements donnés B1.6 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	<b>D Arrêté et signatures</b>		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT.

Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20190920-194012-DE  
 Date de télétransmission : 26/09/2019  
 Date de réception préfecture : 26/09/2019

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° .....du .....).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	38 503,80
+		+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	38 503,80
=		=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		38 503,80    38 503,80

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b> (y compris les comptes 1064 et 1068)	
+		+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	
=		=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	38 503,80    38 503,80
----------------------------	------------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D' EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Prop. nouvelles)
011	Charges à caractère général					
012	Charges de personnel et frais assimilés			37 270,61		37 270,61
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>				<b>37 270,61</b>		<b>37 270,61</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles			1 233,19		1 233,19
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>				<b>38 503,80</b>		<b>38 503,80</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>						
<b>TOTAL</b>				<b>38 503,80</b>		<b>38 503,80</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEEES</b>	= <b>38 503,80</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Prop. nouvelles)
013	Atténuation de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...					
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>						
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>						
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>						
<b>TOTAL</b>						

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEEES</b>	= <b>38 503,80</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
--	---

- (1) cf IB - Modalités de vote.  
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.  
(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.  
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.  
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.  
(8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée edt, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.  
(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).  
(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.  
(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

### SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Prop. nouvelles)
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>					
45X-1	<b>Total des opé. Pour compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
041	Opérations patrimoniales (6)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL</b>						

+

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Prop. nouvelles)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (10)					
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	<b>Total des recettes financières</b>					
45X-2	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	Virement de la section de fonctionnement (6)					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
041	Opérations patrimoniales (6)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL</b>						

+

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (11)**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel et frais assimilés		37 270,61
014	Atténuation de produits		
60	Achats et variations de stocks (3)		
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		1 233,19
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)		
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section d'investissement		
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>			<b>38 503,80</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>38 503,80</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement		
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires		
15	Provisions pour risques et charges (5)		
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)		
18	Compte de liaison : affectation		
	Total des opérations d'équipement		
20	Immobilisations incorporelles (6)		
21	Immobilisations corporelles (6)		
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		
23	Immobilisations en cours (6)		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciation des stocks et en-cours		
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
3...	Stocks		
020	Dépenses imprévues		
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>			

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges		
60	Achats et variation des stocks (3)		
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...		
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		
72	Production immobilisée		
73	Produits issus de la fiscalité (8)		
74	Subventions d'exploitation		
75	Autres produits de gestion courante		
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
78	Reprises sur amortissements et provisions		
79	Transferts de charges		
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>			

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>38 503,80</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>38 503,80</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)		
13	Subventions d'investissement		
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires		
15	Provisions pour risques et charges (5)		
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		
18	Compte de liaison : affectation		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissements des immobilisations		
29	Dépréciation des immobilisations (5)		
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)		
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
3...	Stocks		
021	Virement de la section de fonctionnement		
<b>Recettes d'investissement - Total</b>			

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 106</b>	
----------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

## SECTION D'EXPLOITATION

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>			
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>37 270,61</b>	
6215	Pers. affecté par col. de rat.1		37 270,61	
<b>014 (7)</b>	<b>Atténuation de produits</b>			
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>			
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>			<b>37 270,61</b>	
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>			
66111	Intérêts réglés à l'échéance			
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8) Calcul du 66112 (5) Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=			
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>		<b>1 233,19</b>	
672	Rev.de l exc.à col.de rattachement		1 233,19	
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions (d) (9)</b>			
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>			
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>			<b>38 503,80</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)</i>			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>			<b>38 503,80</b>	

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (7)</b>	
	+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>	
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>38 503,80</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuation des charges (5)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...			
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>				
<b>(a) = 013+70+73+74+75</b>				
76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice=			
	Montant de l'exercice N-1=			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
<b>TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)</i>			
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)</i>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>				

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)</b>			
--	--	--	--

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (7)</b>	
	+
<b>R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>	<b>38 503,80</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>38 503,80</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## SECTION D' INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) C	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	<b>Total des opérations (5)</b>			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>			

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	<b>Total des dépenses financières</b>			

45... 1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>			
-----------------------------------	--	--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
 (2) cf. I - Modalités de vote.  
 (3) Hors restes à réaliser  
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.  
 (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre transfert entre sections (5)</b>			
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (6)</b>			
	<b>Charges transférées</b>			
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>				

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>			
---	--	--	--

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	
----------------------------------	--

+

<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
<b>Total des recettes d'équipement</b>				

10	Dotations, fonds divers et réserves			
1021	Dotation			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation			
<b>Total des recettes financières</b>				

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (5)			
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>				

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>				
-----------------------------------	--	--	--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) cf. I - Modalités de vote.  
(3) Hors restes à réaliser  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6)</i>			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>				
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)</b>				

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	
	+
<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)**

**LIBELLE :**

**POUR VOTE (Chapitre)  
ou  
POUR INFORMATION (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4) (5) (6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant (6)
			a		b	b
	<b>DEPENSES</b>					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					")
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
	c	d
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	Autres	

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>		
<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>		

- (1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.  
(2) Rayer la mention inutile.  
(3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.  
(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS</b>	<b>A1.1</b>
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX</b>	<b>A1.2</b>

**A1.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)**

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Capital
<b>TOTAL</b>				
<b>Après des organisme de droit privé</b>				
Caisses de Crédit Agricole				
Caisse des Dépôts et Consignations				
Caisses d'Epargne/Crédit Foncier				
Dexia Crédit Local				
Société Générale				
BNP				
NATEXIS - Banques Populaires				
Crédit mutuel - CIC				
Organismes d'assurance				
(3)				
<b>Après des organisme de droit public</b>				
(3)				
<b>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées) (3)</b>				

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM, ...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 "opérations afférentes à l'emprunt" doivent être inscrites;

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

**A1.2 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX**

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 1/01/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat</b>						
<b>TOTAL</b>						
<b>Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)</b>						
<b>TOTAL</b>						
<b>Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)</b>						
<b>TOTAL</b>						
<b>Emprunts avec options (4)</b>						
<b>TOTAL</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) Répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelles.

(2) Préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel.

(3) Emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est prédéterminé dans le contrat.

(4) Emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé ou changement du mode d'amortissement).

(5) Indiquer le niveau du taux après opération d'échange éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente. Pour les emprunts à taux révisables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année;

(6) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>
<b>AUTRES DETTES</b>

**A1.3 - AUTRES DETTES**

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités		
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices		
Dettes pour souscription au capital d'une SEM		
Dettes pour location - ventes		
Dettes pour location - acquisitions		
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)		



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A1.4

A1.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature de la dette	Année de mobilisation et profit d'amortis. de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt ou de la dette	Montant initial	Capital restant dû au 01/11/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en(7) en intérêts capital	ICINE de l'exercice	
							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux				
<b>TOTAL GENERAL</b>																
163 Emprunts obligataires																
163 Emprunts obligataires (Total)																
...																
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits																
1641 Emprunts en euros (8)																
1643 Emprunts en devises (hors zone €)																
16441 Opérations affranchies à l'emprunt				(9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus																
<b>Total des dépôts et cautionnements reçus</b>																
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières																
168 Autres emprunts et dettes assimilées																
1681 Autres emprunts																
1682 Bons à moyen terme négociables																
1687 Autres dettes																

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour fin fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif.

(7) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(8) Représente la répartition des emprunts selon la répartition du type de taux du tableau A1.2 (taux fixe, taux variable, emprunts avec plusieurs tranches de taux, emprunts avec options).

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.5

A1.5 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Catégories et intitulés d'emprunts	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (2)		Objet de l'emprunt	Montant initial	Capital restant dû au 01/11/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (3)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (7)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en(8) en intérêts capital	IC-NE de l'exercice	
	Année	Profil						Taux (4)	Index (5)	Taux (6)	Taux actuariel (5)	Taux (4)	Index (5)				Niveau de taux
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																	
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de la dette																	
...																	
...																	
...																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de la dette																	
...																	
...																	
...																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.

(3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(4) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(5) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(6) Taux annuel, tous frais compris.

(7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>CONTRATS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER</b>	<b>A1.6</b>
<b>CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.7</b>

**A1.6 - ETAT DES CONTRATS DE COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS AU 01/01/N**

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature du contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option	Charge et produits constatés depuis l'origine du contrat	
							Charges (1)	Produits (2)
<b>RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX TAUX D'INTERETS</b>								
<b>RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHANGES</b>								

(1) Charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668.

(2) Produits comptabilisés depuis l'origine du contrat au compte 768.

**A1.7 - CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature de la trésorerie (2)	Date de la décision (3)	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Montant restant au 1/1/N	Intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer le nom des organismes prêteurs.

(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>
<b>ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.1</b>
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

**A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

PROCEDURE	CHOIX DE LASSEMBLEE DELIBERANTE	Délégation du
<b>AMORTISSEMENT</b>	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :  Durée :	

**A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</b>						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
<b>Dépréciations (2)</b>						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
<b>Dépréciation (2)</b>						
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

- (1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.  
(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

**A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>BRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEP</b>	<b>A4.1</b>

**A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES ET DES DEPENSES**

Art. (1)	Libellé (1)
<b>DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D</b>	
<b>HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C</b>	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)</b>
163	Emprunts obligataires
1641	Emprunts en euros
1643	Emprunts en devises
16441	Opérations afférentes à l'emprunt
165	Dépôts et cautionnements reçus
<b>Autres dépenses financières (sous-total) (B)</b>	
<b>10</b>	<b>Reversement de dotations et fonds divers</b>
<b>13</b>	<b>Remboursement de subventions</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>
261	Titres de participation
266	Autres formes de participation
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>
271	Acquisition de titres immobilisés (droits de propriété)
272	Acquisition de titres immobilisés (droits de créances)
274	Prêts accordés
275	Dépôts et cautionnements versés
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>

<b>Transferts entre sections = C+ D</b>	
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (C)</b>
15	Sur provisions pour risques et charges
10	Sur apports, dotations et réserves
139	Subv.d'invest. reprises au c/résultat
.9	Sur provisions pour dépr. d.....
	Autres opérations
	<b>Charges transférées (D) = E + F + G</b>
	<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices ( E )</b>
	_____
	<b>Production immobilisée (F)</b>
	_____
	<b>Stocks et en-cours (G)</b>
	_____

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>BRE DES OPERATIONS FINANCIERES - REC</b>	<b>A4.2</b>

#### A4.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) =G+H+J+I</b>		
<b>Ressources propres externes (G)</b>		
10222	FCTVA	
10223	TLE	
10224	Versement au titre du P.L.D.	
10225	Participation pour dépassement du COS.	
10228	Autres fonds globalisés	
<b>Autres recettes financières (H)</b>		
138	Autres subv. d'invest. Non transf.	
165	Dépôts et cautionnements	
261	Titres de participation	
274	Remboursement de prêts	
27634	Communes et structures intercommunales	
27638	Autres établissements publics	
<b>Transferts entre sections ( J )</b>		
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation (k)</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

### RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION

<b>D001</b>	<b>icit d'investissement reporté</b>
-------------	--------------------------------------

<b>R001</b>	<b>dent d'investissement reporté</b>
<b>R1064</b>	<b>Réserves réglementées (affectation des plus- values de cessions)</b>
<b>R1068</b>	<b>nt de fonctionnement capitalisé</b>

<b>Dépenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)</b>	
<b>Recettes financières</b>	
<b>Solde des opérations financières</b>	
<b>Solde net hors charges transférées (2)</b>	

(6) Indiquer le signe algébrique.

(7) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SECTIONS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>A5.1</b>
<b>VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SECTIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF</b>	<b>A5.2</b>

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

**A5.1 ou A.5.2 - SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES			RECETTES	
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	
014	Atténuation de produits		73	
65	Autres charges de gestion courante		74	
66	Charges financières		75	
67	Charges exceptionnelles		76	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat. (4)		77	
022	Dépenses imprévues		78	
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>s recettes</b>	

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		043	
023	Virement à la section d'investissement			
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>s recettes</b>	
<b>D002 (5)</b>				
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES S D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>A5.1</b>
<b>VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES S D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF</b>	<b>A5.2</b>

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)  
**A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES	
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		13	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		16	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		20	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		21	
	Opérations d'équipement n° ...(1 ligne par opé.)		22	
...				
10	Dotations, fonds divers et réserves		23	
13	Subventions d'équipement		10	
16	Emprunts et dettes assimilées		106	
18	Compte de liaison : affectation à ...		18	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	
27	Autres immobilisations financières		27	
020	Dépenses imprévues			
45..1	Opé. c/ de tiers n° .... (1 ligne par opé.)		45..2	
	<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	
041	Opérations patrimoniales		041	
			021	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>D 001 (4)</b>			
	<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>		<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Se ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainis Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif).



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

**A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :									
DEPENSES 0					RECETTES 0				
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Dépenses nouvelles votées	TOTAL (3)	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes nouvelles votées	TOTAL (3)
						- Financement par le tiers			
						- Financement par d'autres tiers			
<b>040</b>	<i>Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>				<b>040</b>	<i>- Financement par le service (contrepartie 6742)</i>			
					<b>041</b>	<i>- Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)</i>			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées

Total des recettes = Restes à réaliser N+1 + Recettes nouvelles votées.

**IV - ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE  
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

**IV**

**B1.1**

**B1.2**

**B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Année Profil	Designation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice en (8) en capital intérêts
								Taux (3)	Index (4)	(5)Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			
Totaux généraux																
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des établissements publics																
Totaux pour les emprunts aurtex que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics																

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pur l'état annexé au compte administratif.

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).

(8) Annuité due au titre du contrat initial et complablisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et complablisée à l'article 668.

**B1.2 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions	...(2)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.3
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL		B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		B1.6
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		B1.6

**B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					Total (2)
				N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	
	Mobilier Immobilier								
	Mobilier Immobilier								
	Mobilier Immobilier								

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

**B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

**B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités .....					
8018	Autres engagements donnés .....					
	Au profit d'organismes publics .....					
	Au profit d'organismes privés .....					
<b>TOTAL</b> .....						

**B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b> .....						
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					
8028	Autres engagements reçus					
	A l'exception de ceux reçus des entreprises .....					
	Engagements reçus des entreprises .....					

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**IV - ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)****C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N**

<b>GRADES OU EMPLOIS (1)</b>	<b>CATEGORIE (2)</b>	<b>EFFECTIFS BUDGETAIRES</b>	<b>EFFECTIFS POURVUS</b>
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Collaborateur de cabinet	A A		
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (1)</b>			
<b>TECHNIQUE (2)</b>			
<b>SOCIALE (3)</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 1/1/N**

<b>AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)</b>	<b>CATEGORIES (1)</b>	<b>SECTEUR (2)</b>	<b>REMUNERATION (3)</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts.

**C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT  
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

<b>AGENTS TITULAIRES OU NON</b>	<b>CATEGORIES</b>	<b>EFFECTIFS</b>	<b>MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

## IV - ANNEXES

### AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

#### · LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme
Délégation de service public (3)			
Garantie ou cautionnement d'un emprunt			
Autres			

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

#### C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

**D - ARRETE - SIGNATURES**

Présenté par le .....(1),  
A ..... le.....  
Le .....(1),  
Délibéré par .....(2), réunion en session .....  
A ..... le.....

Certifié exécutoire par .....(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...  
(2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ..

**ARRETE DES SIGNATURES**

\* 12 présents  
+ 2 procurationes.

Nombre de membres en exercice 55  
Nombre de membres présents  
Nombre de suffrages exprimés

Nombre de voix pour  
contre  
abstentions

55  
12  
2  
41

Convocation du Conseil municipal  
signée le 12 et envoyée le 13 septembre 2019

Budget supplémentaire 2019 de la Régie Affaires funéraires,  
présenté par le Maire, à Saint-Denis, le 20 septembre 2019

Délibéré par le Conseil municipal réuni en quatrième séance annuelle,  
à Saint-Denis, le 20 septembre 2019

Les membres du Conseil municipal  
soussignés





Certifiée exécutoire par le Maire,  
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le  
- de la publication, le

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194012-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2019  
Date de réception préfecture : 26/09/2019

Fait à Saint-Denis, le